

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

---

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le cinquième jour d'octobre deux-mille-quinze, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Claude Goulet, Hugues Arguin, Francis Bélanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt. Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

M. le conseiller Gino Giroux prend son siège à 20h10 à la période de questions.

Rés. 15-177

**ORDRE DU JOUR**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 15-178

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par : Hugues Arguin

Appuyé par : Claude Goulet

QUE les procès-verbaux des dernières assemblées soient approuvés tel que présentés.

ADOPTÉE

Rés. 15-179

**ADOPTION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Hugues Arguin

Et appuyé par : Claude Goulet

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme total : 35 567,33\$ plus 11 067,53\$ en salaires pour la période 9.

ADOPTÉE

Il est 20h10 arrivée de M. Gino Giroux

\_\_\_\_\_ Période de questions \_\_\_\_\_

Rés. 15-180

**COMMANDITE POLYVALENTE BÉLANGER : EXPÉRIENCE DE PARTAGE AU PÉROU**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Francis Bélanger

Que la Municipalité accorde un don de 300\$ pour le projet VEP au Pérou, trois élèves de Courcelles participants soient Arianne Arguin, Mérick Labrecque et Sandra Goulet.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_ Présentation par M. le maire des règlements 15-372 et 15-373 afin d'intégrer les nouvelles cartes de zonage dans nos règlements d'urbanisme \_\_\_\_\_

RÉS. 15-181

**ADOPTION : RÈGLEMENT No 15-372**

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 207;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Il est proposé par : Renaud Gosselin

appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le règlement intitulé:

«RÈGLEMENT NO 15-372 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN D'INTÉGRER LES NOUVELLES CARTES DE ZONAGE », dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur ;

ADOPTÉE

Rés. 15-182

**ADOPTION : RÈGLEMENT No 15-373**

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a entrepris la modification de certaines dispositions de son Plan d'urbanisme N° 205;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements ;

Il est proposé par : Renaud Gosselin

appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le règlement intitulé :

**RÈGLEMENT No 15-373 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 205 AFIN D'INTÉGRER LES NOUVELLES CARTES DU PLAN D'URBANISME**, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux articles 109.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur ;

ADOPTÉE

Rés. 15-183

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS : VOIRIE**

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Claude Goulet

QU'une dépense de 3 000\$ soit autorisée pour l'achat de couteaux pour la charrue, de 2 500\$ pour carburant et de 500\$ pour pièces et accessoires.

ADOPTÉE

Rés. 15-184

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS : INCENDIE**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Gino Giroux

QU'une dépense de 600\$ soit autorisée pour une pratique et sorties camions, de 600\$ pour le remplacement d'un radio portatif, de 100\$ pour carburant et de 50\$ pour pièces et accessoires.

ADOPTÉE

Rés. 15-185

**RÉMUNÉRATION POMPIERS : HEURES MINIMALES SUR INTERVENTIONS**

Proposé par : Hugues Arguin

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE dorénavant les sorties de pompiers pour interventions seront payées un minimum de 3h.

ADOPTÉE

Rés. 15-186

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS : REPARATION BRIS ÉGOUTS MOULIN BERNIER**

Proposé par : Hugues Arguin

Appuyé par : Renaud Gosselin

QU'une dépense de 2 500\$ soit autorisée pour réparer un bris d'égouts au sous-sol du Moulin Bernier.

ADOPTÉE

Rés. 15-187

**ENGAGEMENT DE CRÉDIT : CONTRAT COLLECTE DES ORDURES COMMERCIALES**

ATTENDU QUE Ferme MNR nous a déposé une offre de cueillette des ordures commerciales sur une base hebdomadaire pour la prochaine année ;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Claude Goulet

QUE la Municipalité accepte l'offre de Ferme MNR pour la cueillette hebdomadaire des ordures commerciales pour la période du 1 octobre 2015 au 30 septembre 2016 au coût de 6 827,95\$ + taxes, plus clause de carburant.

ADOPTÉE

Rés. 15-188

**DÉPÔT DE PROJETS AU PACTE RURAL DE LA MRC POUR LE 13 NOVEMBRE 2015**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Gino Giroux

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour l'appel de projets du 13 novembre prochain au Pacte rural de la MRC, la Municipalité dépose un projet d'ajout d'un gazebo au Parc de l'Ancienne Gare, cet espace couverte servira le lieu pour diffusion culturelle ou autres activités en plein air.

ADOPTÉE

Rés. 15-189

**ACCEPTATION DE SOUMISSION : ACHAT D'UNE NIVELEUSE**

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions pour l'achat d'une niveleuse usagée de marque Volvo modèle 730A année 2002, la Municipalité a reçu seulement une offre et que celle-ci s'avère conforme;

Il est proposé par : Claude Goulet

Et appuyé par : Hugues Arguin

QUE la Municipalité accepte la soumission présentée par NivBec inc. au montant de 102 212,78\$ incluant taxes.

QUE le surplus accumulé soit affecté de ce montant pour payer la dépense.

ADOPTÉE

Rés. 15-190

**AFFECTATION DU FOND CARRIÈRES ET SABLIERES**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Francis Bélanger

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une dépense de 3 874\$ soit affectée au fond carrières et sablières, références facture no 5920 de Transport Adrien Roy et filles : 6 680I de AP35 abat-poussière et facture no 6080 : 3 560I de AP35 abat-poussière.

ADOPTÉE

Rés. 15-191

**RESPONSABILITÉ DES COMPTEURS D'EAU ET LECTEURS EXTÉRIEURS**

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Francis Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité désire rappeler que les compteurs d'eau et les lecteurs d'eau appartiennent à la Municipalité, si ces items s'avèrent défectueux par une usure normal, nous le remplaceront mais vous êtes tenus de l'installer à vos frais. Référence règlement no. 96-263.

ADOPTÉE

Rés. 15-192

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS : PROJET CABANE POINTEURS**

ATTENDU QUE la Municipalité a présenté au nom du comité de loisirs un projet d'ajout d'une cabane de pointeurs au terrain de balle et que celui-ci a été accepté;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des items nécessaires qui avaient été omis au départ;

Il est proposé par : Francis Bélanger

Appuyé par : Diane Rancourt

QU'une dépense de 1 000\$ soit autorisée pour amener et installer l'électricité 220v ainsi qu'une dépense de 900\$ pour l'installation de techno pieux comme base.

ADOPTÉE

Rés. 15-193

**DON DE PONCEAU AU CLUB DE SKI DE FOND**

Proposé par : Francis Bélanger

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE la Municipalité donne au club de ski de fond un ponceau en acier de 24" de diamètre et 6' de long.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_ Dépôt du rapport de dépenses programmation taxe d'accise \_\_\_\_\_

Rés. 15-194

**ENGAGEMENTS MUNICIPAUX : TECQ**

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par : Francis Bélanger

Et appuyé par : Renaud Gosselin

ET RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes

ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Claude Goulet

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_, maire \_\_\_\_\_ dir.gén./sec-trés.